
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 15 novembre 2006

Présents : M. Jean-Pierre JORCIN - Cosme BOROT - Me Cécile BURDIN - MM. Cosme DAMÉ - Jacques FINIELS - Vincent GAGNIERE - Gilbert PILLOUD - Guy SUIFFET -

➤ **Présentation du projet du lotissement de Saint-Martin,**

Monsieur DALAISON présente au conseil municipal le projet d'aménagement du lotissement de Saint-Martin lié aux contraintes de pente et du passage de la ligne électrique haute tension, il permet de créer 24 lots.

Afin de perdre le moins de terrain possible, la voirie passe sous la ligne électrique. La distance à respecter par rapport à la ligne est de 5 à 7 mètres (en attente de confirmation par RTE), ce qui impose pour les lots les plus proches une marge de recul pouvant aller jusqu'à 10 mètres.

La pente de la voirie varie entre 3 et 8%.

Le règlement de la zone INA est étudié en parallèle avec celui du lotissement de Sainte-Marie : largeur de la voirie adaptée à la desserte agricole, incendie et véhicules de collecte des déchets (6 m), hauteur des bâtiments (12 m en partie basse, 9 m en partie haute), pente des toitures (34 à 38%), stationnement (obligation d'une place couverte et de prévoir des emplacements sur chaque propriété), contraintes liées à la ligne électrique.

Des profils en travers et des simulations sur des lots « difficiles » seront réalisés par le maître d'œuvre pour une prochaine réunion.

➤ **Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réservoir d'eau potable à Ste-Marie,**

Un nouveau réservoir doit être construit à Sainte-Marie, il permettra d'alimenter le futur lotissement de St Martin ainsi que le lotissement de la Combe de Ste Marie.

A la suite de la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre trois offres sont parvenues en Mairie.

L'offre de la Société EDACÈRE s'élevant à 22 000€ HT pour un coût estimatif des travaux de 400 000 € (soit 5.5 % de taux de rémunération) + 2 000€ HT (0.50 %) pour l'assistance au Maître d'Ouvrage a été retenue.

➤ **Travaux des rues du Ventier et des Ruchers**

A la suite d'une première tranche de travaux de réfection de la rue des Jardins, de la rue St Martin et de la rue St Cosme réalisée en 2005 et 2006, une deuxième tranche est prévue en 2007 pour les rues du Ventier et des Ruchers ainsi que leurs transversales.

Le projet se décompose de la façon suivante :

- Travaux préparatoires,
- Voirie,
- Eaux usées,
- Eaux pluviales,
- Eau potable,
- Réseau EDF,

- Réseau France Télécom,
- Fibre optique.

Pour un coût estimatif est de 616 089.50 € HT.

Un appel d'offres ouvert sera lancé pour ces travaux.

➤ *Budget - Décision Modificative n° 1,*
Budget principal

➤ **Personnel communal**

Afin d'achever les travaux communaux en cours, il est décidé l'embauche du personnel suivant :

- 3 agents des services techniques à temps complet,
 - du 15 au 30 novembre 2006,
 - du 1^{er} novembre au 8 décembre 2006,
 - du 24 octobre au 8 décembre 2006.

D'autre part, le conseil décide de créer un emploi d'agent territorial des services techniques à compter du 15 décembre 2006.

➤ **Taxe de séjour - Dates de perception**

Le conseil municipal fixe du 23/12/2006 au 21/04/2007 pour la saison d'hiver et du 16/06/2007 au 15/09/2007 pour la saison d'été, les dates de perception de la taxe de séjour dans la période qui s'étend du 01/12/2006 au 30/11/2007. Les tarifs sont inchangés par rapport à l'année précédente.

➤ **Tarifs des frais de secours saison 2006/2007**

Le conseil municipal fixe les tarifs des secours sur pistes pour la saison 2006/2007 et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les prestataires pour les évacuations en ambulance pistes/cabinet médical.

➤ **Prestation de secours hélicoptés**

Le conseil municipal approuve les tarifs des secours hélicoptés pour la saison 2006/2007, ceux-ci sont fixés à 46 € la minute et autorise le Maire à signer la convention avec le SAF dans ce cadre.

➤ **Convention avec le Département pour le déneigement**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de déneigement des voies communales par le Département de la Savoie. Cette convention fixe les modalités administratives, techniques et financières pour la réalisation de cette prestation.

Elle intervient dans la continuité de la convention de déneigement signée avec la DDE et prévoit notamment :

- ◆ que le déclenchement des interventions de déneigement sera assuré à l'initiative, et en tant que de besoin, par le responsable ou son représentant du Territoire de Développement Local (TDL),
- ◆ que la Commune remboursera les frais engagés sur la base d'une tarification forfaitaire par unité de passage sur l'itinéraire, qui est fixée à 232.50 € pour le déneigement et à 114.00 € pour le salage ou sablage.

Instruction des autorisations d'urbanisme: D'autre part, compte tenu de la réorganisation des services de la DDE, une nouvelle organisation est mise en place pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, les services instructeurs des anciennes subdivisions étant regroupés au sein d'une Unité Territoriale. Une nouvelle convention doit être passée pour la mise à disposition gratuite des services de l'Unité Territoriale de Maurienne.

➤ **Demande de subvention Fonds structurels européens Leader +**

Le projet d'animation touristique sur le grand Mont-Cenis versant français et versant italien envisage de mettre en place des actions transfrontalières autour de la Maison franco-italienne du Mont-Cenis :

- Etudes, animation et coordination du projet,
- Organisation d'une quinzaine touristique et culturelle des grands espaces du Mont-Cenis (atelier théâtre, fête franco-italienne, jardin alpin, ...)
- Parcours muséographiques franco-italien : le passage et l'hydroélectricité (lavoir, Pyramide, écomusée de Moncenisio)

Le conseil municipal sollicite les subventions Leader + selon le plan de financement ci-dessous :

1) Dépenses

Le budget général du projet est de 499 665,00 €

dont budget pour la partie française :

Partenaires français*	Budget total	Montant FEOGA
Lanslebourg Mont Cenis	370319,00 €	185159,50 €
TOTAL	370319,00 €	185159,50 €

2) Recettes

Origine des fonds	Montant en €	% du coût total
FEOGA*	246 338,50 €	49,3 %
Contreparties publiques TOTAL	204 326,50 €	40,9 %
Lanslebourg Mont-Cenis	83 159,50 €	16,64 %
CMAVS	1568,00 €	0,31 %
CMBVS	8032,00 €	1,61 %
Giaglione	1237,00 €	0,25 %

Moncenisio	55762,00 €	11,16 %
Novalesa	1568,00 €	0,31 %
Conseil Général de la Savoie (pour la commune de Lanslebourg Mont-Cenis)	53 000,00 €	10,61 %
Contrepartie privée TOTAL	49 000,00 €	9,8 %
EDF (pour la commune de Lanslebourg Mont-Cenis)	34 000,00 €	6,80 %
Fondation du Crédit Agricole (pour la commune de Lanslebourg Mont-Cenis)	15 000,00 €	3,00 %
Autre	-	-
TOTAL	499 665,00 €	100 %

* exception faite des dépenses liées à l'animation, le FEOGA ne pourra être utilisé que sur les territoires bénéficiaires de l'Initiative

➤ **Convention de mise à disposition de la déchetterie au SIRTOM**

Le SIRTOMM ayant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la CCHMV se doit de transformer la compétence collecte au SIRTOMM, de ce fait une mise à disposition de la déchetterie doit intervenir. Une convention doit être signée entre le SIRTOMM, la CCHMV et la commune pour la mise à disposition de la déchetterie située sur un terrain appartenant à la commune de Lanslebourg. Le Maire propose une mise à disposition au SIRTOMM à titre gracieux, disposition appliquée lors des transferts de compétences du SI du Canton de Modane et de Saint Michel de Maurienne. Le personnel sera également transféré au SIRTOMM.

➤ **Questions diverses**

Le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande de l'ESF d'implanter un tapis aux Sablons et de le laisser en place pendant la période estivale,
- prend connaissance d'un courrier du Club Méditerranée confirmant son intérêt pour la création d'un village 4 tridents d'une capacité de 850 lits environ au Plan des Champs,
- prend connaissance du permis de construire déposé par Nelly GARVIER pour la construction d'une maison individuelle au Hameau d'Herbefin,
- est informé que Monsieur PERSYN est moins intéressé par la réalisation d'une garderie en contrepartie de la construction de 100 lits touristiques dans la grenouillère au Plan des Champs, suite aux remarques faites sur cet investissement dans ce programme réservé aux gens du pays,
- est informé de la mise en place d'une commission de suivi du dossier UTN de la Turra à laquelle participent les collectivités locales concernées, les services de l'Etat, et les associations agréées de protection de l'environnement siégeant dans la commission départementale de la nature,
- prend connaissance d'un courrier de la Subdivision des Douanes de Modane remerciant la commune et les services techniques pour le nouveau branchement d'eau réalisé sur le chalet des douanes au Mont-cenis,
- suite aux nouvelles urbanisations, la commune pourrait s'impliquer dans une démarche volontariste pour des actions agricoles telles que l'irrigation et le défrichement en alpage.